

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 21 JANVIER 2019**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LUNDI 21 JANVIER À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M. PAVARD, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents-excuses</u>	M. DEGOULET donne pouvoir à Mme MOREAU-TONNELIER Mme RACAPÉ donne pouvoir à Mme LANGLAIS
<u>Absente</u>	Mme LIÈBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme LANGLAIS - Mme HERVÉ

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 17 décembre 2018
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire annonce trois ajouts à l'ordre du jour, acceptés (à l'unanimité des membres présents et représentés) :

- Droit de préemption urbain 2 rue d'Athenay,
- Devis FATECH,
- Autorisation de dépenses d'investissement pour Agence 7 lieux et DCI.

### **Ordre du jour**

#### **Affaires générales**

1. Division des terrains lotissement le Chalet
2. Avis enquête publique parc éolien
3. Avis enquête publique projet de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe aval
4. Changement de numérotation de voirie et lieudit
5. Contrat Segilog
6. Clôture 5 allée de Béchereau
7. Droit de préemption

#### **Finances**

8. Devis antivirus et sauvegarde externalisée
9. Dépenses d'investissement

#### **Comptes-rendus des commissions**

10. Comptes-rendus des commissions municipales
11. Comptes-rendus des commissions communautaires

#### **Questions diverses**

## Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 17 décembre 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 1. Division des terrains lotissement le Chalet

#### Délibération 2101201901

M. Le Maire demande aux membres du Conseil municipal leur accord pour continuer les démarches pour la création de trois terrains constructibles au lieu de deux dans l'espace vert du lotissement du Chalet afin d'amortir un peu le coût des travaux de viabilisation qui a été estimé à 51 000 euros HT en novembre 2017 par le géomètre, coût qui intègre le montant pour l'assainissement eaux usées et eaux pluviales pour 10 000 euros HT imputable aujourd'hui à la communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, avec 2 avis contre et 10 avis pour, la présente délibération est acceptée.**

### 2. Avis sur l'enquête publique parc éolien

#### Délibération 2101201902

La Société d'Exploitation Éolienne MAIGNÉ SASU a présenté un dossier de demande d'autorisation relative à l'installation de cinq éoliennes (quatre sur la commune de Maigné et une sur la commune de Chemiré-le-Gaudin).

Le Conseil municipal doit donner un avis sur cette demande d'autorisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 5 voix pour, 4 abstentions et 3 voix contre donne un avis favorable.**

En marge de cette délibération, M. LENFANT propose la dissolution de la commission « Éoliennes ».

### 3. Avis enquête publique projet de dragage d'entretien des voies navigables sur la Sarthe aval

#### Délibération 2101201903

Le département de la Sarthe a présenté un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative au projet de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe Aval entre Le Mans et Pincé dans le cadre du plan de gestion pluriannuel 2019 - 2022.

Le Conseil municipal doit donner un avis sur cette demande d'autorisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 12 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre donne un avis favorable.**

#### **4. Changement de numérotation de voirie et lieudit**

##### **Délibération 2101201904**

M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, lieudits et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue lieudit ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Dans cet objectif, il convient de modifier certaines dénominations de lieudits et numérotations suite à des doublons ou modifications d'adresses tel que désignées ci-dessous :

- Suite à un doublon, La Fontenelle route de la Suze devient « La Fontenelle 1, route de la Suze » et La Fontenelle route du Chêne Moreau devient « La Fontenelle 2, route du Chêne Moreau ».
- Création du 8 rue de l'Eglise à Saint-Benoit en raison de la modification d'entrée d'une propriété.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues lieudits et places publiques :**

- Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies et lieudits de la commune,
- Valide les créations de numérotation et noms attribués par la présente délibération,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En complément de cette délibération, il est à noter que cette nouvelle numérotation sera sans doute nécessaire pour toutes les adresses de la commune en vue du passage de la fibre ce qui entrainera un travail administratif conséquent.

## 5. Contrat Segilog

### Délibération 2101201905

M. le Maire informe le Conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services SEGILOG pour l'accueil périscolaire arrive à échéance dans quelques semaines.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler le contrat d'acquisition de SEGILOG pour trois ans pour un montant annuel de :**

- Cession du droit d'utilisation : 945 Euros HT,
- Maintenance, formation : 105 Euros HT.

## 6. Clôture 5 allée de Béchereau

### Délibération 2101201906

M. ETOURMY demande s'il est possible que la municipalité participe à la création de sa clôture entre sa propriété et le terrain de l'atelier communal. Il est effectivement convenu que la zone derrière le préfabriqué des agents techniques sert d'endroit de stockage de tôles et autres matériaux ; cet emplacement se trouve près de l'entrée de M. ETOURMY, le Conseil comprend la gêne.

Le Conseil municipal décide donc de se renseigner sur le prix d'une clôture identique à celle déjà existante (côté parking du local Michel SALINAS), c'est-à-dire poteaux métalliques avec grillages et de partager les frais d'achat.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 7. Droit de préemption

### Délibération 2101201907

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé 2 rue d'Athenay cadastré section B n° 156 et son jardin situé ruelle Ringeard cadastré B n° 227.

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal**

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles,
- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

## 8. Devis antivirus et sauvegarde externalisée

### Délibération 2101201908

Suite à un nouveau problème de virus, il convient de revoir l'antivirus et la sauvegarde des données informatiques du secrétariat afin de mieux les protéger en cas de problème.

Le devis antivirus mairie est d'un montant de 68,00 euros TTC (FATECH). **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour ce devis.**

Le devis pour la sauvegarde externalisée est de 39,00 euros HT par mois (FATECH). **Le Conseil municipal avec 6 voix pour, 6 abstentions et 0 voix contre donne son accord pour cette méthode de sauvegarde.**

En marge de cette délibération, il est à noter que cet antivirus et cette sauvegarde externalisée sont connus et utilisés par des communes voisines.

## 9. Dépenses d'investissement

### Délibération 2101201909

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal la loi du 5 janvier 1988 qui autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à la date du vote du budget primitif de la commune dans la limite de 25 % de la masse des crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Les opérations susceptibles d'être réglées en section d'investissement avant le vote du budget primitif commune 2019 sont les suivantes :

Budget général :

- Requalification du centre bourg : 2 370,00 euros TTC (Agence 7 Lieux)
- Requalification du centre bourg : 666,00 euros TTC (DCI)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les propositions de M. le Maire (ou son représentant) dans les conditions exposées ci-dessus et autorise celui-ci à engager les dépenses d'investissements sus-mentionnées avant le vote du budget 2019.**

## 11. Comptes-rendus des Commissions municipales

- **Bâtiments.** Une réunion est prévue le 30 janvier 2019 à 20h30.

- **Fleurissement environnement fêtes et loisirs.** Une réunion est prévue le 31 janvier 2019 à 20h30.

## 12. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Commission Santé du 18 décembre 2018** : suite à la fin d'activité de deux médecins d'ici 3 ans au Cabinet médical de La Suze-sur-Sarthe, un centre de santé intercommunal est envisagé. Le cabinet NEKAO, spécialisé dans l'accompagnement et l'installation de pharmaciens et médecins a été contacté pour trouver un médecin sous contrat. Une réunion est prévue le 8 février 2019 avec ce cabinet, M. FRANCO, Mme DAVEAU et l'ensemble des Maires et les membres de la commission Santé de la Communauté de communes.

## Questions diverses

- **Article du Maine Libre.** M. Le Maire informe le Conseil municipal de la parution d'un article sur un SIVOS dans *Le Maine Libre*.

M. le Maire a informé la Présidente à l'APEC de ce malentendu et a fait valoir son droit de réponse afin d'éclaircir la situation. Le rendez-vous pris en collaboration avec les élus de Souigné auprès du SIVOS de Maigné-Vallon était purement informatif.

- **Association de Pengakro.** Mme LANGLAIS lit le courrier adressé par le Comité de jumelage aux Maires des communes voisines adhérents à l'association des Maires ruraux sollicitant une participation au projet du marché couvert à Pengakro.

- **Débat national.** Un cahier de doléances est bien ouvert au public. Il n'est pas envisagé de réunion sauf si la demande en est faite. Une salle serait alors mise à disposition. M. PAVARD n'a pas connaissance de dates et lieux de débat dans les communes avoisinantes.

- **Fibre.** Elle sera accessible à tous même en campagne par le déploiement sur les poteaux téléphoniques (en filaire), il y a actuellement un projet d'élagage par la Communauté de communes avant de commencer les travaux. Les informations techniques seront diffusées en temps utile par l'opérateur.

- **Vitraux de l'église d'Athenay.** Un rendez-vous a eu lieu entre la conseillère départementale, le Président de l'association d'Athenay, M. le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de la DRAC.

- **Logements Sarthe Habitat.** Les travaux ont débuté au lotissement Les Trois Chênes. L'ensemble des deux parcelles est terrassé.

- **Projet éolien.** Intervention de M. LECOCQ pour dénoncer un manque de solidarité vis-à-vis des habitants du hameau d'Athenay. Intervention de Mme CLAVREUL pour donner son avis vis-à-vis de l'éolien et dire qu'elle aurait souhaité un débat sur le sujet. Il est à noter que les débats ont eu lieu lors des réunions de la commission « Éoliennes »

**La séance est levée à 22h22.**

**Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 21 janvier 2019 :**

- Délibération n° 2101201901 : division des terrains lotissement le Chalet
- Délibération n° 2101201902 : avis enquête publique parc éolien
- Délibération n° 2101201903 : avis enquête publique de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe aval
- Délibération n° 2101201904 : changement de numérotation de voirie et lieudit
- Délibération n° 2101201905 : contrat Segilog
- Délibération n° 2101201906 : clôture 5 allée de Béchereau
- Délibération n° 2101201907 : droit de préemption
- Délibération n° 2101201908 : devis antivirus et sauvegarde externalisée
- Délibération n° 2101201909 : dépenses d'investissement

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 21 janvier 2019 :**

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
	Absent excusé		
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente		Absente excusée	
M. Bertrand VIVIER			